

## **Séance du vendredi 13 octobre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mr VAN DAELE Patrick, Mr GERMAIN Sylvain, Mr MULLIEZ Vianney, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr HERMENT Maurice, Mr LECOINTE Daniel, Mme DELATTRE Corinne, Mme BALLU Martine, Mme RUCQUOY Cydalia

### **Membres absents :**

- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Mr Lamoise)
- Mr GSCHWIND Henri
- Mme DELORMEL Brigitte

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Avenant marché église
- ↪ Nomination d'un coordinateur SPS pour la poursuite des travaux de l'église
- ↪ Attribution des cadeaux et avantages aux enfants de la commune et du personnel
- ↪ Zonage d'assainissement
- ↪ Encaissement de chèque (point rajouté à l'ordre du jour)
- ↪ Actes du maire
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **C – AVENANT AU MARCHE DE L'EGLISE**

Les travaux du marché n°15-152027 intitulé « poursuite des travaux de restauration de l'église St Pierre 60120 Esquennoy / tranche optionnelle » vont reprendre. Au regard des aléas survenus dans la tranche ferme et du montant de la subvention, plusieurs modifications sont à intégrer à ce marché :

### **Lots 0-2, maçonnerie intérieure nef, pierre de taille – Entreprise De Pierre**

a – l'humidité à la base du mur sud du chœur impose la réalisation d'une micro-tranchée par sciage du sol à la base de ce mur engendrant une plus-value de 1210 € HT (mille deux cent dix euros HT).

B – La dépose et le remplacement des nervures en staf de la chapelle sud rendus nécessaires par l'obligation de passivation de l'armature métallique entraînent une plus value de 12350 € HT (douze mille trois cent cinquante euros HT).

c – Conformément à la délibération du 9 novembre 2015, le montant insuffisant de la subvention obtenue ne permet pas la réalisation de l'acrotère en pierre qui était prévue en option engendrant une moins-value de 60300 € HT (soixante mille trois cents euros HT).

En conséquence, le marché de travaux de l'entreprise De Pierre pour le lot 0+2 pour la tranche conditionnelle se trouve porté de 61164,00 € HT à 14424,00 € HT (quatorze mille quatre cent vingt-quatre euros HT).

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- Approuvent la passation des avenants pour le lot 0-2
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation de l'avenant exposé ci-dessus
- Décident d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro

**N°2017/10/01**

## **D – NOMINATION D'UN COORDINATEUR SPS POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE L'EGLISE**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la nomination d'un coordonnateur SPS est un préalable indispensable à la reprise des travaux à l'église. Dans ce cadre et

après étude de plusieurs propositions, , le Maître d'Oeuvre propose au choix du conseil la nomination du bureau Veritas.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres élus et représentés (12 voix POUR)

- de missionner le bureau VERITAS comme coordonnateur SPS pour les travaux de l'église.
- D'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/10/02**

### **E – ATTRIBUTION DES CADEAUX ET AVANTAGES AUX ENFANTS DE LA COMMUNE ET DU PERSONNEL :**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) décident :

- **d'attribuer** à l'occasion de l'arbre de Noël aux enfants de la commune et du personnel municipal ainsi que les enfants extérieurs à la commune mais inscrits à l'école d'Esquennoy, un jouet jusqu'à l'année de leurs huit ans comprise et un chèque cadhoc jusqu'à l'année de leurs 12 ans comprise.
- **d'attribuer** à l'occasion de la fête de printemps et de la fête d'été aux enfants de la commune et du personnel municipal ainsi que les enfants extérieurs à la commune mais inscrits à l'école d'Esquennoy, des tickets de manège jusqu'à l'année de leurs 16 ans comprise.
- **d'inscrire** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/10/03.**

### **F - ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :**

Certains éléments manquent encore. Ce point de l'ordre du jour est donc à nouveau reporté à une réunion du Conseil ultérieure.

### **G – ENCAISSEMENT DE CHEQUE :**

Monsieur le maire indique que la revente de diverses récupérations métalliques a permis d'obtenir un chèque de 558,20 € (cinq cent cinquante-huit euros et vingt cents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- Décide d'encaisser ce chèque de 558,20 €
- Décide d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/10/04**

## **G - QUESTIONS DIVERSES**

1/ Monsieur le Maire évoque la possibilité offerte aux petites communes de rattacher le budget du CCAS au budget communal. Une nouvelle commission Action Sociale serait créée regroupant les actuels membres du CCAS (qui regroupe actuellement à parts égales des membres du Conseil Municipal et des administrés non élus). Ce rattachement permettrait de supprimer les formalités administratives inhérentes à cette structure (compte de gestion, compte administratif, budget prévisionnel...). Après un rapide tour de table, il apparaît que les membres du Conseil sont plutôt favorables à l'intégration du CCAS.

2/ Les pavés d'éclairage au périscolaire ont été installés la semaine passée.

3/ Les travaux pour les toilettes PMR à l'école sont programmés du fait du calendrier pour les vacances de février, ainsi que le receveur de douche aux toilettes des maternelles. La date n'est pas précisée pour les toilettes au presbytère mais ceux-ci auront sans doute lieu avant.

4/ Retour de la commission cimetièrre : la commission s'est réunie lundi dernier et s'est dit favorable à un relevage des tombes les plus abimées dans les carrés A B D et E du cimetière. Monsieur le Maire prépare l'avis de début de la procédure qui sera affiché à la mairie et à la porte du cimetière avant la Toussaint. La commission s'est déclarée également favorable à la création d'un carré militaire qui pourrait être situé juste derrière le monument aux morts. Ce carré militaire serait destiné à recevoir les restes des soldats morts pour la France inhumés dans des sépultures privées en état d'abandon.

5/ L'agence de l'eau a missionné une entreprise afin de contrôler les dispositifs de mesure et de déclaration des prélèvements de la ressource en eau. Ce contrôle n'a pas décelé d'anomalie. Il faudra procéder au changement décennal du compteur avant le 31 décembre 2018.

6/ L'enquête d'utilité publique concernant le projet éolien du bois Ricart se met progressivement en place. Le commissaire enquêteur assurerait deux permanences en mairie le lundi 27/11 de 9 à 12 heures et le jeudi 14 décembre de 16 à 19 heures (dates et horaires à confirmer).

7/ Madame Trollé porte à la connaissance des élus les dernières nouvelles provenant de la SA HLM : certains logements sont actuellement libres, la SA HLM a demandé la

communication de dossiers qui ne passent plus systématiquement par la mairie. De ce fait la commission HLM de la mairie ne peut plus donner son avis que sur les dossiers qui lui ont été transmis directement par les demandeurs. De plus la société d'HLM a fait savoir que les logements actuellement vacants étaient indisponibles pour cause de travaux. De ce fait la dernière réunion de commission en mairie n'a servi à rien.

8/ L'ancien mobilier publicitaire, totalement obsolète, a été déposé début septembre. Des platines ont été scellées ce jour en des endroits ne correspondant pas au contrat initial. Monsieur le maire est intervenu immédiatement afin de stopper une installation qui aurait fortement impacté l'environnement.

9/ Suite aux 2 journées de travail d'une entreprise missionnée par le Conseil Départemental pour l'entretien de l'abribus, monsieur le Maire a envoyé un mail à la responsable de ce dossier afin de pointer les nombreuses anomalies qu'il a relevées et de rappeler la demande faite de déplacement de l'abri au niveau du quai prévu pour Personnes à Mobilité Réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

~~~~~